

Collectif Droit à la scolarisation <droitscolarisation@gmail.com>

Candidats et candidates de Jean-Lesage,

Nous sommes un comité de la Ligue des droits et libertés - section de Québec et nous travaillons à faire reconnaître le droit à la scolarisation des élèves en situation de handicap ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA).

Au printemps 2021, le ministère de l'Éducation du Québec a publié un rapport dénombrant près de 1500 élèves des niveaux préscolaire, primaire et secondaire ayant vécu ou vivant un bris de service. Ce nombre ne présente toutefois que la pointe de l'iceberg d'une situation qui s'est aggravée dans les dernières années, entre autres parce qu'il ne tient pas compte des élèves scolarisé.e.s à temps partiel ou retiré.e.s de l'école pour une période plus ou moins longue. Pour votre information, nous avons préparé un court état des lieux, que vous trouverez sur la page du Comité pour le droit à la scolarisation: <http://liguedesdroitsqc.org/scolarisation/>

Nous vous écrivons aujourd'hui parce que nous souhaitons connaître **et rendre public** votre avis sur cet enjeu de société. Pour cette raison, nous vous adressons ces questions, tout comme nous le ferons avec les autres candidat.e.s de votre circonscription:

1. **Que pensez-vous des conditions actuelles de scolarisation des enfants HDAA et plus particulièrement des enjeux de déscolarisation et de scolarisation à temps partiel?**

- Il est inacceptable que des enfants HDAA soient scolarisés de façon partielle ou, pire, soient victimes de déscolarisation.
- La *Loi sur l'instruction publique* prévoit que les élèves HDAA doivent recevoir les services dont ils ont besoin, sans mentionner de délai pour donner les services.
- L'objectif implicite est d'avoir les services en temps utile.
- Sauf exception, l'enfant d'âge scolaire doit aller à l'école; il n'est pas concevable d'offrir une scolarisation partielle et encore moins qu'un enfant soit déscolarisé en raison d'un handicap ou de difficultés.

2. **Comment comptez-vous agir pour qu'il soit possible de suivre adéquatement l'évolution de ces enjeux au fil du temps?**

- Le Parti Québécois mettra rapidement en place une commission sur l'éducation, équivalente à la commission Parent, pour mener une grande réflexion collective sur l'éducation au Québec.

- Notre système d'éducation est mal en point; les élèves n'ont plus les services auxquels ils ont droit et le personnel scolaire quitte le navire.
- Nous désirons mener cette grande réflexion avec les acteurs du milieu scolaire. Ce sont eux, les spécialistes.
- Néanmoins, ce sont les parents et les élèves qui vivent des injustices; il faut les entendre et les inclure, eux aussi, dans les solutions que nous proposerons.

3. Si vous la jugez problématique, quels moyens mettrez-vous en oeuvre pour améliorer la situation?

- La pénurie importante de personnel scolaire joue un grand rôle dans les bris de services aux élèves.
- Un gouvernement du Parti Québécois offrira la possibilité au personnel de soutien de travailler plus d'heures par semaine afin d'offrir un meilleur accompagnement et de meilleurs services aux élèves HDAA.
- Nous augmenterons le financement afin de faciliter la concertation des professionnels dans les écoles primaires.
- Enfin, nous interdirons le recours aux agences privées de placement en éducation.
- Toutes ces mesures devraient favoriser la valorisation du personnel scolaire et, par le fait même, sa rétention.
- Ce faisant, les services aux élèves seront améliorés.

4. Comme élu.e, comment pourrez-vous contribuer à améliorer la situation? Comment soutiendrez-vous les parents dont les enfants vivent un enjeu de déscolarisation et les organismes qui travaillent à défendre le droit à la scolarisation?

- Comme élus, nous porterons la voix des parents et des élèves. Le prochain gouvernement devra agir rapidement pour s'assurer qu'il n'y ait plus de tels bris de services.

Dans le cadre de cette élection, le Comité pour le droit à la scolarisation revendique:

- Qu'un état de situation de l'enjeu soit produit afin d'avoir une vision juste de l'ampleur de la problématique et d'en suivre l'évolution, et que celui-ci inclut la compilation et la publication des données touchant la déscolarisation et la scolarisation à temps partiel.

- Qu'une réflexion soit initiée afin de dégager des pistes d'action structurantes, et que cette réflexion implique les différentes parties prenantes (enseignants et enseignantes, gestionnaires, parents, organismes, responsables du transport scolaire, etc).
- Qu'un plan d'action soit élaboré et mis en œuvre rapidement afin d'améliorer significativement la situation dès les prochaines années.

Pour suivre les communications du Comité pour le droit à la scolarisation, vous pouvez vous abonner à la page Facebook suivante: <https://www.facebook.com/droit.scolarisation> . **D'ailleurs, si l'enjeu vous tient à cœur, un partage des vignettes de sensibilisation qui seront publiées le mercredi 7 septembre serait grandement apprécié.**

Salutations,

Laurence Simard-Gagnon

Comité pour le droit à la scolarisation - Ligue des droits et libertés - Section de Québec